

Axe A1 : Attractivité numérique du territoire

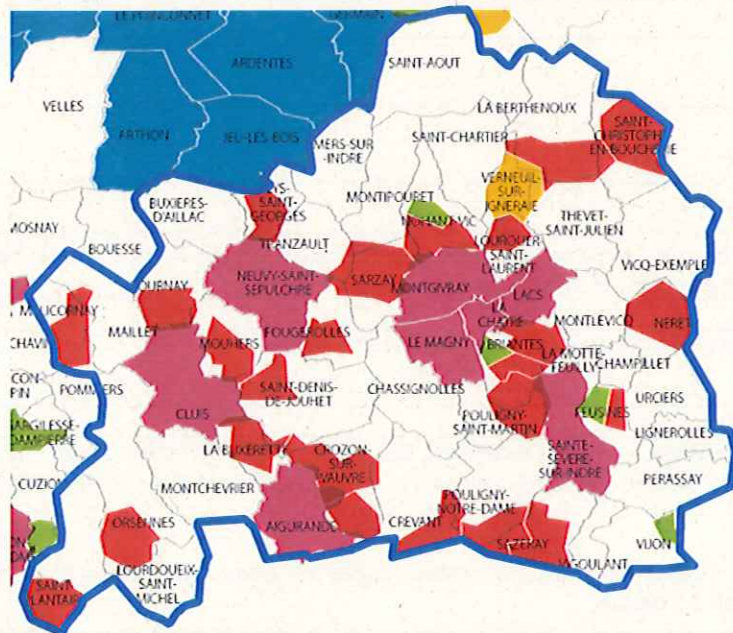
Priorités d'actions figurant dans Ambition 2020 mobilisant le Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Enjeu 23 : La couverture du territoire en Très Haut Débit

- ⇒ 23.1. Accompagner le déploiement de la fibre optique sur les zones d'initiatives publiques du département
- ⇒ 23.2. Privilégier les cibles « économie », « services publics, santé, culture » et « enseignement »

L'aménagement numérique est une priorité partagée par la Région Centre-Val de Loire (Stratégie de Cohérence Régionale en Aménagement Numérique : SCORAN), le Conseil départemental de l'Indre (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique : SDTAN) et le Pays de La Châtre en Berry.

Aménagement numérique du Pays de La Châtre en Berry



A horizon de 2022, l'attractivité du Pays de La Châtre en Berry passera par le développement des réseaux de communication sur l'ensemble du territoire : déploiement du réseau internet à très haut débit et de la téléphonie mobile.

- travaux d'installation de la fibre optique jusqu'aux sous-répartiteurs, octobre 2012 à mars 2014
- mise en service des sous-répartiteurs, octobre 2013 à fin 2014
- travaux d'installation de la fibre optique jusqu'aux sous-répartiteurs, 2015/2016
- déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH), 2015/2020

Dans l'Indre, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sont regroupés au sein du Syndicat Départemental RIP 36 (Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique de l'Indre) dont la mission est de coordonner le déploiement du réseau « Très Haut Débit » à l'échelle du département de l'Indre.

La **mesure 1** permettra de poursuivre le déploiement du « Très Haut Débit » sur le Pays en vue de favoriser l'implantation des entreprises sur le territoire et de mieux répondre aux besoins légitimes de la population en matière d'accès aux « e-services ».

AXE A1 : Attractivité numérique du territoire	Crédits réservés	Investissement	Fonct
Mesure N° 01 : Accompagnement du déploiement du Très Haut Débit	1 200 000 €	1 200 000€	0

Les crédits d'investissement en faveur du Très Haut Débit mobiliseront intégralement le FONDS SUD (1 000 000 €).

Accompagnement du déploiement du Très Haut Débit

Sens de l'action régionale	<p>La mise à disposition auprès des particuliers et des entreprises de réseaux de communications électroniques offrant des débits adaptés aux usages est un élément essentiel à la compétitivité et à l'attractivité de nos territoires.</p> <p>Les opérateurs privés ont annoncé déployer la fibre optique à l'abonné (FttH) entre 2012 et 2020 auprès de 40% de la population régionale. Ces investissements seront essentiellement concentrés sur les 8 zones les plus urbaines.</p> <p>L'effort financier régional doit permettre de créer un véritable effet levier pour :</p> <ul style="list-style-type: none">• lutter contre la fracture numérique• à l'horizon 2020, atteindre 70% de couverture de la population en fibre optique et proposer l'Internet rapide à tous les habitants• soutenir le développement des usages numériques à destinations des particuliers et des entreprises sur l'ensemble du territoire régional ;
Nature de l'aide	<ul style="list-style-type: none">• Subvention
Contenu	<ul style="list-style-type: none">• projets de réseau de communications électroniques, notamment : fibre optique à l'abonné, montée en débit, étude préalables
Maitres d'ouvrage	véhicule de portage du RIP (SMO ou Conseil départemental)
Financement régional	<p>Le financement régional s'opère dans le respect des conventions de financement signées avec le Syndicat Mixte Ouvert compétent ou, dans le Loiret, avec le Conseil départemental.</p> <p>La part à imputer à chaque territoire est communiquée en amont par la région et peut être activée sur 2 Contrats successifs.</p>
Modalités	<ul style="list-style-type: none">• Association de la Région à la gouvernance du réseau d'initiative publique, notamment en tant que membre de plein droit des syndicats mixtes ouverts• transmission des coordonnées SIG du projet (ex ante et ex post)
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Taux de couverture de la population régionale en FttH• Nombre de prises FttH déployées par l'initiative publique